

LE JUNIORAT

Un tremplin pour futurs entrepreneurs

Chaque année, plusieurs finissants en génie décident de se lancer en affaire. Pour l'obtention du titre d'ingénieur, cette voie peut toutefois s'avérer problématique. C'est comme si on tentait de courir avant de savoir bien marcher. Et à vouloir aller trop vite, on se casse parfois la figure. Voilà pourquoi l'Ordre des ingénieurs du Québec recommande de ne pas brûler les étapes et de plutôt profiter de son juniorat pour développer des compétences qui serviront, par la suite, à l'entrepreneuriat.

Pour obtenir son permis d'ingénieur, tout ingénieur junior doit être supervisé pendant trois ans par un ingénieur, membre de l'Ordre. Or, cette supervision s'avère plutôt difficile lorsqu'on décide de se lancer en affaire et de travailler en solo. « Résultat : trop souvent, l'Ordre se voit contraint de refuser leur permis à des ingénieurs juniors dont l'expérience professionnelle ne peut être reconnue, faute d'avoir acquis les compétences nécessaires à leur pratique sous la direction et la surveillance immédiates d'un ingénieur, déplore l'ingénieure Alice Vien-Bélanger, évaluatrice aux permis à la Direction des affaires professionnelles de l'Ordre des ingénieurs du Québec. C'est pourquoi nous cherchons à sensibiliser les finissants avant qu'ils ne s'aventurent dans cette voie. »

Le juniorat permet de compléter la formation universitaire. « Tout ne s'apprend pas à l'université, une grande partie du savoir ainsi que le savoir-faire et le savoir-être indispensables à la profession s'acquièrent avec le temps en côtoyant sur le terrain des ingénieurs expérimentés, poursuit Alice Vien-Bélanger. Tout au long de ces trois ans, l'ingénieur junior sera exposé à divers problèmes, à de nouvelles technologies, à des défis inattendus, etc. S'il n'amorce pas sa carrière au sein d'une entreprise sous la supervision d'un ingénieur, il lui sera difficile d'acquérir les bons réflexes. »

SIX COMPÉTENCES ESSENTIELLES À TOUT INGÉNIEUR

Voilà pourquoi l'Ordre considère que le juniorat devrait plutôt servir de tremplin pour développer les six compétences communes de l'ingénieur : des habilités qui pourront s'avérer importantes, par la suite, pour réussir une carrière d'entrepreneur. À titre d'exemple, la compétence *Assumer son statut professionnel* permettra au futur dirigeant de renforcer la confiance que ses clients auront envers son travail et son entreprise. Cette compétence renvoie au respect des règles officielles (lois, codes, règlements) et non officielles (règles de l'art) ainsi qu'aux principes éthiques à adopter selon les problèmes rencontrés.

« Il n'y a qu'un moyen d'assimiler ces concepts, c'est d'être en contact avec un ingénieur expérimenté et de discuter avec lui des difficultés que l'on vit, insiste l'ingénieur Bernard Cyr, chef de l'admission et des permis à l'Ordre. Lorsque l'on possède une entreprise, on en incarne systématiquement l'image. Or, si l'on n'est pas solide professionnellement, si l'on n'a pas développé le jugement et les attitudes adéquates, il sera difficile de vendre ses services et de se constituer une clientèle. »

La compétence *Résoudre des problèmes* faisant appel aux sciences appliquées et aux règles de l'art représente pour sa part le fondement même de la pratique professionnelle de l'ingénieur. C'est par la résolution de problèmes que ce dernier utilise son expertise en sciences appliquées et qu'il a

**UNE GRANDE PARTIE DU SAVOIR
DE LA PROFESSION S'ACQUIÈRENT
AVEC LE TEMPS EN CÔTOYANT SUR
LE TERRAIN DES INGÉNIEURS
EXPÉRIMENTÉS.**

recours aux règles de l'art pour trouver des réponses aux besoins de son environnement. Le futur ingénieur pourra ainsi apprendre à suivre une démarche méthodique qui lui permettra de trouver la meilleure réponse ou encore de déterminer quelle sera la meilleure façon de parvenir au résultat désiré.

Si la compétence *Communiquer efficacement* s'avère franchement indispensable à tout ingénieur, elle devient tout simplement un incontournable lorsque vient le temps de rencontrer des clients, de gérer des projets et des employés, de vulgariser les solutions offertes par son entreprise, de régler un litige ou encore d'aller négocier du financement. Les occasions de communiquer sont omniprésentes lorsqu'on est en affaire. Elles seront grandement améliorées à travers le juniorat.

En raison de la portée de ses actes professionnels et de son statut, l'ingénieur doit accorder une attention toute particulière à la façon dont il assure la qualité de ses activités et de ses travaux. « Le nom et la réputation d'une entreprise peuvent être entachés ou ternis à jamais lorsque cette compétence n'est pas maîtrisée », soutient Bernard Cyr.

Par ailleurs, la compétence *Gérer les risques à caractère technique* consiste à contribuer activement, avec les

intervenants concernés, d'une part, à détecter les dangers et les risques associés à la réalisation et à l'exploitation d'un système, d'un ouvrage, d'un équipement, d'un produit, d'autre part, à mettre en place des mesures visant à éliminer ces risques ou à les réduire à un niveau acceptable. La sécurité du public demeure une préoccupation importante pour tout ingénieur.

Plus que tout autre ingénieur, celui qui travaille à son compte n'a pas le droit à l'erreur. Il se doit de montrer une feuille de route irréprochable et de savoir relever avec brio ce défi inhérent à sa profession. Il en va de la survie de son entreprise. Or, seuls une expérience du terrain et le partage avec d'autres collègues qui ont su mener à bien des projets d'envergure peuvent aider l'ingénieur junior à acquérir cette précieuse expertise.

« Pour assurer le succès de son entreprise, un dirigeant doit aussi savoir gérer des groupes, piloter des projets, veiller à ce que les objectifs communs soient bien atteints, précise Alice Vien-Bélanger. Il n'y a pas de meilleure école que le juniorat pour apprendre à le faire de façon efficace et garantir des résultats positifs. La direction et la surveillance immédiates requises lors du juniorat permettent à l'ingénieur junior de profiter de la précieuse expérience de son superviseur ingénieur. »

Plus spécifiquement, la compétence *Gérer des activités, des équipes techniques et des projets* consiste à mettre en œuvre les moyens organisationnels, humains et matériels permettant aux personnes supervisées d'atteindre les objectifs préalablement fixés en tenant compte des contraintes du contexte.

À la lumière de ces constats, il semble difficile de s'imaginer qu'un ingénieur junior, quand bien même il aurait été le plus doué de sa cohorte, puisse relever le double défi de réussir en affaire tout en apprenant à devenir un ingénieur accompli. C'est pourquoi il est parfois préférable de prendre plus de temps pour gravir un à un les échelons qui conduisent au succès.